



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 61986

Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la situation des cayes de la baie de Fort-de-France qui sont menacées de destruction par les travaux de remblaiement du port de Fort-de-France. Il lui rappelle que la Martinique est un des "hot spot" mondiaux reconnu de la biodiversité terrestre et marine de par sa position particulière dans la Caraïbe, au milieu de l'arc des Petites Antilles. La caye de la Grande Sèche est située au cœur de la baie de Fort-de-France. Cette dernière est également inscrite au club des plus belles baies du monde et est un milieu unique et riche en espèces spécifiques. On y trouve des monuments coralliens pluriséculaires encore en construction, des éponges, des gorgones, et même des poissons rares, classés sur la liste rouge des espèces menacées par l'UICN, dont un mérou prédateur du poisson lion qui envahit désormais la Caraïbe depuis la Guyane. Il faut aussi souligner que les récifs coralliens sont des remparts naturels contre la houle et protègent les côtes martiniquaises. Dans ces conditions, l'autorisation publique donnée de se servir de ce milieu naturel proche du port de Fort-de-France comme carrière de chantier pour le remblaiement de l'extension du port foyalais, est incompréhensible. Treize hectares de ce récif résilient et riche en biodiversité sont menacés de destruction sur six mètres de profondeur pour extraire 800 000 m³ de matériaux et faire simplement des économies de coût d'apport de matériaux plus éloignés. Cette autorisation et opération sont d'autant plus incompréhensibles au moment où la communauté internationale tire la sonnette d'alarme sur l'effondrement de la biodiversité en raison du changement climatique ou de la destruction des habitats marins ou terrestres. Elle est d'autant plus dommageable au moment où le Gouvernement se veut exemplaire en la matière en s'appêtant à promulguer une loi de protection de la biodiversité. C'est pourquoi il lui demande s'il ne serait pas possible de modifier l'autorisation donnée en faisant procéder à des extractions issues des matériaux inertes des carrières du Nord de la Martinique, ou d'ailleurs, et non des cayes de la baie de Fort-de-France qui doivent être protégées.

Texte de la réponse

Le projet d'extension du terminal à conteneurs de la Pointe des Grives a été initié en 2007. Celui-ci était en effet devenu trop exigü pour répondre à l'augmentation du trafic et ne disposait pas d'un linéaire de quai suffisant pour accueillir les navires de grande taille. Courant 2014, de nombreuses associations environnementales se sont mobilisées contre le projet initial proposé par le grand port maritime de La Martinique (GPMLM). Celui-ci faisait appel à des techniques de constructions lourdes (remblai et dragage), ayant un fort impact potentiel sur les milieux marins. La ministre chargée de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, s'était alors engagée à ce que l'impact des travaux sur la caye de la Grande Sèche soit le plus réduit possible (notamment sur les récifs coralliens du secteur) et compensé au mieux. Ainsi, conformément à la feuille de route fixée entre l'État, les collectivités, les associations environnementales et le GPMLM en décembre 2014, le projet, dans ses deux volets, a été entièrement révisé et reconstruit autour d'un objectif de moindre impact écologique. Le volet 1 (extension du terre plein actuel pour augmenter la capacité portuaire) a été finalement exécuté sans qu'aucun dragage ni remblai ne soit conduit. L'impact direct sur la biodiversité marine et en particulier sur les récifs coralliens de la Caye de la Grande Sèche a donc été réduit au

minimum. A la suite de nouvelles études, le volet 2 (allongement du quai) s'oriente également vers une empreinte environnementale maîtrisée, en limitant les opérations de dragage (la prévision de dragage initiale de 270 000 m3 a été ramenée à zéro) et en n'ayant pas recours au processus dit de « remblai hydraulique ». Par ailleurs, pour permettre au port d'accueillir simultanément deux navires de très grande taille (de type panamax), l'extension du quai principal sera finalement opérée au sud et au nord afin d'optimiser les infrastructures existantes. Une solution technique innovante (de type pieux-digue) a été retenue pour le quai, permettant de limiter l'impact environnemental tout en respectant les contraintes liés aux normes antisismiques. L'ensemble concourt ainsi à l'amélioration des performances environnementales de ce projet et à la préservation de la biodiversité marine de la Martinique.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Nestor Azerot](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61986

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6351

Réponse publiée au JO le : [22 novembre 2016](#), page 9649